



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 14 083 408,00 euros
Siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France
Thonon les Bains RCS 439 489 022

A UNIQUE THERAPEUTIC APPROACH
BASED ON THE SELECTIVE INHIBITION
OF NOX ENZYMES



SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Attestation du responsable du rapport financier semestriel..... | 4 |
| 1.1 | <i>Responsable du rapport financier semestriel.....</i> | <i>4</i> |
| 1.2 | <i>Attestation de la personne responsable.....</i> | <i>4</i> |
| 2. | Rapport d'activité au 30 juin 2021..... | 5 |
| 2.1 | <i>Faits marquants du 1^{er} semestre 2021.....</i> | <i>5</i> |
| 2.2 | <i>Activité et résultats du Groupe.....</i> | <i>5</i> |
| 2.3 | <i>Evolution et perspectives.....</i> | <i>7</i> |
| 2.4 | <i>Evènements survenus depuis la clôture du semestre.....</i> | <i>7</i> |
| 2.5 | <i>Facteurs de risques et transactions entre parties liées.....</i> | <i>8</i> |
| 3. | COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2021..... | 9 |
| | <i>Etat de situation financière consolidée.....</i> | <i>9</i> |
| | <i>Compte de résultat consolidé.....</i> | <i>10</i> |
| | <i>Etat du résultat global consolidé.....</i> | <i>11</i> |
| | <i>Variation des capitaux propres consolidés.....</i> | <i>12</i> |
| | <i>Tableau des flux de trésorerie consolidés.....</i> | <i>13</i> |
| | <i>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR).....</i> | <i>14</i> |
| | <i>Notes aux états financiers consolidés.....</i> | <i>15</i> |
| 4. | Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle..... | 41 |

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « Société » ou « Genkyotex » désignent la société Genkyotex SA dont le siège social est situé au 218, Avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole, 74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France, immatriculée au Registre de Commerce de Thonon les Bains sous le numéro 439 489 022 ;
- Le terme le « Groupe » renvoie à Genkyotex SA et sa filiale Genkyotex Suisse SA (Suisse) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2021 ;
- « Document d'Enregistrement Universel » désigne le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2021 sous le numéro D. 21-0413.

A propos de GENKYOTEX

Genkyotex est une société biopharmaceutique leader des thérapies NOX, cotée sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et Euronext Brussels. Son approche thérapeutique unique est basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX qui amplifient de nombreux processus pathologiques comme les fibroses, l'inflammation, la perception de la douleur, l'évolution du cancer et la neurodégénérescence. Genkyotex développe un portefeuille de candidats médicaments représentant une nouvelle classe thérapeutique ciblant une ou plusieurs enzymes NOX. Son candidat médicament le plus avancé, le setanaxib (GKT831), un inhibiteur des enzymes NOX1 et 4, atteste d'une activité anti-fibrotique dans un essai clinique de Phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP, une pathologie fibrotique orpheline). Des essais cliniques avec le setanaxib dans la CBP et le cancer de la tête et du cou sont prévus en 2021 et des essais cliniques initiés par des investigateurs dans le diabète de type 1 et la néphropathie diabétique (DKD) et dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique qui entraîne la fibrose des poumons, se poursuivent.

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Saint-Julien-en-Genevois, le 29 juillet 2021.

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2021

2.1 Faits marquants du 1^{er} semestre 2021

Janvier 2021 :

- Genkyotex annonce des résultats de Phase 1 positifs démontrant un profil pharmacocinétique et de sécurité favorable du Setanaxib à hautes doses.

Mars 2021 :

- Genkyotex lance une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en France pour un montant brut d'environ 5,05 M€, correspondant à 2.347.234 actions nouvelles au prix de 2,15 € par action avec une parité de 1 Action Nouvelle pour 5 actions existantes d'un montant de 5,05 M€.

2.2 Activité et résultats du Groupe

2.2.1 Activité et perspectives

Au cours du premier semestre 2021, l'activité clinique de Genkyotex s'est principalement déclinée comme suit :

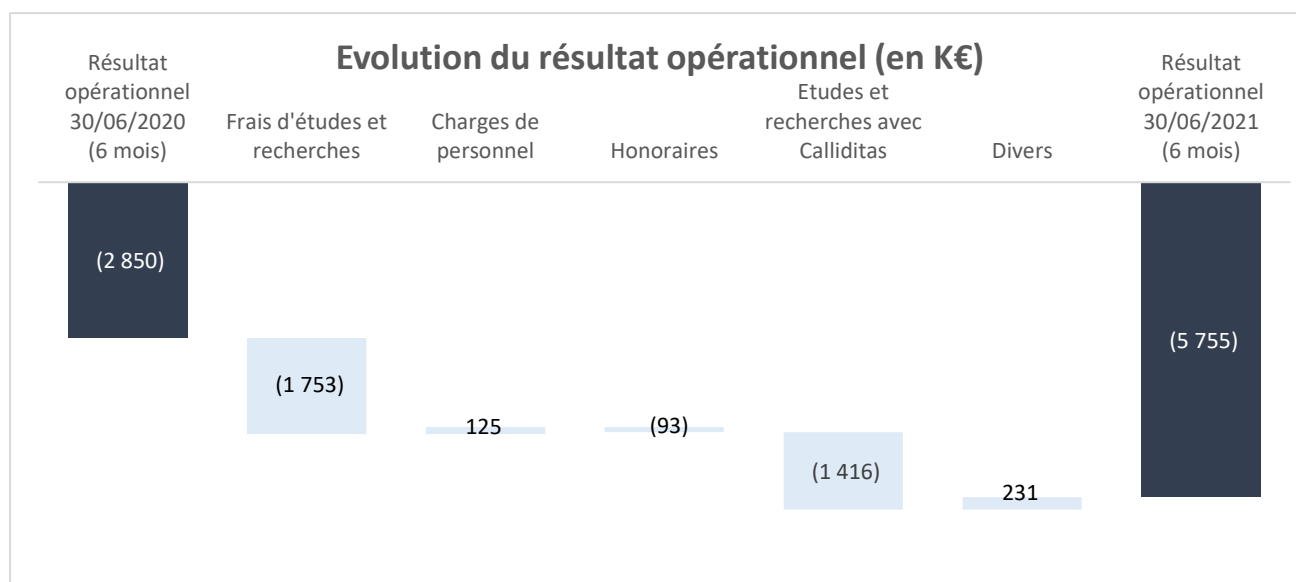
- **Essai de Phase 1 avec le setanaxib à doses plus élevées** : le 18 janvier 2021, la Société a annoncé des données intermédiaires positives de son étude de Phase 1 visant à évaluer le profil pharmacocinétique et de sécurité du setanaxib à hautes doses, jusqu'à 1 600 mg/jour, chez des sujets sains.
- **Stratégie de développement pour le setanaxib dans la cholangite biliaire primitive (CBP)** : la Société a continué à planifier l'initiation d'un essai pivot de Phase 2/3 du setanaxib dans la CBP au cours du second semestre 2021, le protocole final de l'essai étant sujet aux commentaires de la Food and Drug Administration (FDA). Le lancement de l'essai est soumis à la disponibilité des ressources financières adéquates.
- **Etude de preuve de concept de Phase 2 dans le cancer de la tête et du cou** : la Société a annoncé, le 22 janvier 2021, son intention de lancer avant la fin de l'année une étude de preuve de concept de Phase 2 dans le cancer de la tête et du cou. Le lancement de l'étude est soumis à la disponibilité des ressources financières adéquates. L'étude évaluera l'administration du setanaxib, ciblant les fibroblastes associés au cancer (CAF), en association avec une immunothérapie.
- **La société continue de soutenir deux études de phase 2 initiées par des investigateurs avec le setanaxib**, respectivement dans le diabète de type 1 et la néphropathie diabétique (DKD) (étude financée par la Juvenile Diabetes Research Foundation of Australia et le Baker Institute pour laquelle 36 patients (41 patients randomisés à fin juin 2021) ont terminé le traitement complet de 48 semaines sans qu'aucun signal de sécurité n'ait été identifié) et dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI) (étude financée par le NIH et dirigée par le Professeur Steven Duncan de l'Université d'Alabama à Birmingham évaluant la sécurité et l'efficacité du setanaxib dosé à 800 mg/jour (400 mg/2x par jour) sur une période de 24 semaines) (14 patients randomisés à fin juin).

La Société s'attend à ce que ses ressources actuelles soutiennent l'activité prévue jusqu'à la fin du mois de juillet 2021, en tenant compte des faits et des hypothèses détaillés dans la note 2.1 « Continuité d'exploitation » des états financiers consolidés du 31 décembre 2020. Calliditas a exprimé son intention d'accorder un prêt au groupe Genkyotex via sa filiale Genkyotex Suisse SA pour lui permettre de poursuivre ses activités au-delà de juillet 2021.

Calliditas a confirmé son intention, tant que la Société restera sa filiale contrôlée, de continuer à la soutenir, dans la mesure nécessaire, afin de lui permettre de faire face à ses engagements à leur échéance et de poursuivre ses opérations normales sans réduction significative de son activité.

2.2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à -5 755 K€ au 30 juin 2021 contre -2 850 K€ au 30 juin 2020.



Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des frais d'études et recherches de 1 603 K€ en lien avec la préparation du lancement de l'essai clinique de Phase 2/3 avec le setanaxib dans la CBP, ainsi que par la baisse du crédit d'impôt recherche (« CIR ») pour 112 K€, soit une hausse nette de 1 715 K€.

L'évolution du résultat opérationnel est également liée aux études et recherches préparatoires avec le setanaxib dans la CBP réalisées par Calliditas pour le compte de Genkyotex pour 1 416 K€.

2.2.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -39 K€ au 30 juin 2021 contre +175 K€ au 30 juin 2020, soit une dégradation de -214 K€ s'expliquant essentiellement par une évolution défavorable du taux de change euro / franc suisse sur la période.

2.2.4 Trésorerie et placements liquides

Le Groupe disposait de trésorerie et de placements liquides pour 1,5 M€ au 30 juin 2021 contre 1,6 M€ au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation de capital d'un montant brut d'environ 5,05 M€ réalisée en mars 2021, compensée par les dépenses de recherches et développement pour un montant total de 4,99 M€.

La consommation de trésorerie de la Société au cours du premier semestre 2021 a été principalement alimentée par les dépenses de R&D liées aux activités CMC (chimie, fabrication et contrôle) et à l'essai de Phase 1 évaluant le setanaxib à hautes doses.

2.3 Impacts de la crise sanitaire sur les comptes au 30 juin 2021

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, la Société continue de suivre les directives et recommandations en vigueur afin de protéger ses employés et ses sous-traitants. La Société a également mis en œuvre des stratégies pour atténuer l'impact de la crise mondiale sur ses activités et ses opérations.

À ce jour, la pandémie COVID-19 a eu un impact limité sur les activités de la Société. La Société continuera à suivre l'impact potentiel de COVID-19 sur la conduite des essais cliniques et les discussions avec les autorités de santé et, en fonction de l'évolution de la crise épidémique et son impact éventuel significatif sur ces derniers, en informera le marché.

2.4 Evolution et perspectives

L'évolution de la Société et ses perspectives sont indiquées au paragraphe 2.2.1 du présent rapport financier.

2.5 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Juillet 2021 :

- Genkyotex a pris acte du communiqué de presse publié le 28 juillet 2021 par son actionnaire majoritaire, Calliditas Therapeutics AB annonçant le dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (OPR-RO) (l'« Offre ») sur les actions Genkyotex à un prix de 2,85 euros par action assorti de droits à complément de prix éventuels. Ces droits à complément de prix éventuels remis dans le cadre de l'Offre seront les mêmes que ceux remis dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 16 décembre 2020. Dans la perspective du projet d'offre, le Conseil d'administration de la Société a nommé un comité ad hoc composé majoritairement d'administrateurs indépendants.
- En vue et dans le cadre du projet d'Offre, conformément à l'article 261-1-III du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a constitué en son sein le 30 juin 2021 un comité ad hoc dont la mission est de proposer au Conseil d'administration la désignation d'un expert indépendant dans le cadre du Projet d'Offre, d'assurer le suivi des travaux de ce dernier et de préparer un projet d'avis motivé à l'attention du conseil d'administration de la Société sur l'Offre et ses

conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Ce comité est composé des membres suivants :

- - Monsieur Guy Eiferman, administrateur indépendant au sens du code Middlednext, présidente du comité ad hoc
 - - Madame Laura Laughlin, administratrice indépendante au sens du code Middlednext
 - - Monsieur Elmar Schnee, administrateur, Président du Conseil d'administration.
- En vue et dans le cadre du projet d'Offre, le Conseil d'administration de la Société a, compte tenu de l'existence en son sein de conflits d'intérêts liés au projet d'Offre, désigné le 2 juillet 2021, à l'unanimité de ses membres, le cabinet FINEXSI comme expert indépendant.

Le cabinet FINEXSI sera chargé de l'établissement du rapport sur les conditions financières de l'Offre conformément aux dispositions des articles 261-1-I 1° et 4° et 261 II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et à l'instruction AMF DOC-2006-08, telle que modifiée le 10 février 2020.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société figureront dans le projet de note en réponse établi par cette dernière, qui sera soumis à l'examen de l'AMF en vue de l'obtention d'une déclaration de conformité conformément à la réglementation applicable.

2.6 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.6.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont de même nature que ceux qui sont exposés à la section 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel.

La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2^{ème} semestre 2021.

2.6.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées à la section 17 « Transaction avec des parties liées » du Document d'Enregistrement Universel.

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2021

Etat de situation financière consolidée

| Etat de situation financière consolidée (en K€) | Notes | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--|-------|--------------|--------------|
| ACTIF | | | |
| Immobilisations incorporelles | 3.1 | 2 664 | 2 755 |
| Immobilisations corporelles | 3.2 | 329 | 181 |
| Actifs financiers non courants | 4 | 28 | 28 |
| Total actifs non courants | | 3 021 | 2 964 |
| Autres actifs courants | 5 | 1 266 | 1 366 |
| Charges constatées d'avance | 5 | 265 | 181 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 | 1 518 | 1 613 |
| Total actifs courants | | 3 049 | 3 160 |
| Total Actif | | 6 070 | 6 124 |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | 7 | 14 083 | 11 736 |
| Primes d'émission et d'apport | | 7 594 | 4 991 |
| Réserve de conversion | | (2 752) | (2 752) |
| Autres éléments du résultat global | | (375) | (524) |
| Pertes accumulées - part attribuable aux actionnaires de la société mère | | (10 794) | 3 266 |
| Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société mère | | (5 794) | (14 060) |
| Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère | | 1 963 | 2 657 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | | - | - |
| Total capitaux propres | | 1 963 | 2 657 |
| Engagements envers le personnel | 10 | 545 | 827 |
| Dettes financières non courantes | 9 | 95 | 53 |
| Provisions et autres dettes non courantes | 11 | 141 | 141 |
| Total passifs non courants | | 782 | 1 021 |
| Dettes financières courantes | 9 | 136 | 122 |
| Dérivés passifs | 9 | - | - |
| Dettes fournisseurs | | 2 616 | 1 683 |
| Dettes sociales et fiscales | 12 | 573 | 641 |
| Autres dettes courantes | 12 | 0 | 1 |
| Total passifs courants | | 3 325 | 2 446 |
| Total Passif et capitaux propres | | 6 070 | 6 124 |

Compte de résultat consolidé

| Compte de résultat consolidé (en K€) | Notes | 30/06/2021 6 mois | 30/06/2020 6 mois |
|--|-------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | | - | - |
| Coût des ventes | | - | - |
| Marge brute | | - | - |
| Revenus issus des contrats avec les clients | 14 | - | - |
| Frais de recherche et développement, net | | | |
| Frais de recherche et développement | 15.1 | (4 987) | (2 285) |
| Subventions | 15.1 | 156 | 268 |
| Frais généraux et administratifs | 15.2 | (931) | (868) |
| Autres revenus | 14 | 7 | 37 |
| Résultat opérationnel | | (5 755) | (2 850) |
| Charges financières | 16 | (44) | (96) |
| Produits financiers | 16 | 4 | 271 |
| Résultat avant impôt | | (5 794) | (2 675) |
| Impôt sur le résultat | 17 | - | - |
| Résultat net de la période | | (5 794) | (2 675) |
| <i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i> | | (5 794) | (2 675) |
| <i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i> | | - | - |
| | | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
| Résultat de base par action (€/action) pour les exercices présentés | 18 | (0,45) | (0,24) |
| Résultat dilué par action (€/action) pour les exercices présentés | 18 | (0,45) | (0,24) |

Etat du résultat global consolidé

| Etat du résultat global consolidé (en K€) | 30/06/2021 6 mois | 30/06/2020 6 mois |
|---|----------------------|----------------------|
| Résultat net de la période | (5 794) | (2 675) |
| Gains et pertes actuariels | 150 | 14 |
| Effet d'impôt | - | - |
| Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat | 150 | 14 |
| Différences de conversion | (0) | (226) |
| Autres éléments du résultat global recyclables en résultat | (0) | (226) |
| Résultat global | (5 645) | (2 888) |
| <i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i> | <i>(5 645)</i> | <i>(2 888)</i> |
| <i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |

Variation des capitaux propres consolidés

| Variation des capitaux propres consolidés | Capital Genkyotex SA | Capital - actions ordinaires | Primes d'émission et d'apport | Pertes accumulées et résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère | Actions propres | Réserve de conversion | Autres éléments du résultat global | Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|---|----------------------|------------------------------|-------------------------------|--|-----------------|-----------------------|------------------------------------|---|---------------------------------------|------------------------|
| | Nombre d'actions | En K€ | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | 8 683 449 | 8 683 | 126 118 | (121 369) | (167) | (2 732) | (697) | 9 836 | - | 9 836 |
| Résultat net au 30 juin 2020 | | - | - | (2 675) | - | - | - | (2 675) | - | (2 675) |
| Autres éléments du résultat global | | - | - | - | - | (226) | 14 | (213) | - | (213) |
| Résultat global | | - | - | (2 675) | - | (226) | 14 | (2 888) | - | (2 888) |
| Conversion des obligations convertibles | 417 816 | 418 | 382 | - | - | - | - | 800 | - | 800 |
| Augmentation de capital | 2 447 297 | 2 447 | 2 496 | - | - | - | - | 4 944 | - | 4 944 |
| Frais d'augmentation de capital | | - | (323) | - | - | - | - | (323) | - | (323) |
| Imputation des pertes accumulées sur les primes d'émissions | | - | (123 926) | 123 926 | - | - | - | - | - | - |
| Actions propres | | - | - | - | (7) | - | - | (7) | - | (7) |
| Paiements fondés sur des actions 8.3 | | - | - | 177 | - | - | - | 177 | - | 177 |
| Au 30 juin 2020 | 11 548 562 | 11 549 | 4 747 | 59 | (174) | (2 958) | (684) | 12 539 | - | 12 539 |
| Au 31 décembre 2020 | 11 736 174 | 11 736 | 4 991 | (10 738) | (55) | (2 752) | (524) | 2 657 | - | 2 657 |
| Résultat net au 30 juin 2021 | | - | - | (5 794) | - | - | - | (5 794) | - | (5 794) |
| Autres éléments du résultat global | | - | - | - | - | (0) | 150 | 150 | - | 150 |
| Résultat global | | - | - | (5 794) | - | (0) | 150 | (5 645) | - | (5 645) |
| Augmentation de capital | 2 347 234 | 2 347 | 2 699 | - | - | - | - | 5 047 | - | 5 047 |
| Frais d'augmentation de capital | | - | (96) | - | - | - | - | (96) | - | (96) |
| Actions propres | | - | - | - | (0) | - | - | (0) | - | (0) |
| Paiements fondés sur des actions 8.3 | | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 30 juin 2021 | 14 083 408 | 14 083 | 7 594 | (16 533) | (55) | (2 752) | (375) | 1 963 | - | 1 963 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| Tableau des flux de trésorerie consolidés | | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Montants en K€ | | 6 mois | 6 mois |
| | Notes | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat net de la période | | (5 794) | (2 675) |
| (-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles | 3.1 | (91) | (283) |
| (-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles | 3.2 | (74) | (73) |
| (-) Ecart de change non réalisés | | - | 201 |
| (-) Provision au titre des engagements de retraite | 10 | 119 | 426 |
| (-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions | 8.3 | - | (177) |
| (-) Variation de la juste valeur des dérivés | | - | 64 |
| (-) Juste valeur des emprunts obligataires | | - | (75) |
| (-) Charge d'intérêts | | (12) | (2) |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts | | (5 737) | (2 757) |
| (-) Variation du besoin en fonds de roulement | | (877) | (888) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | (4 860) | (1 869) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 3.2 | (98) | (2) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (98) | (2) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Augmentation de capital | | 5 047 | 4 944 |
| Emission d'un emprunt au profit de Calliditas | | 1 600 | - |
| Remboursement de l'emprunt Calliditas | | (1 600) | - |
| Intérêts financiers bruts payés à Calliditas | | (8) | - |
| Diminution de la dette financière relative aux obligations locatives (IFRS 16) | 9.3 | (67) | (68) |
| Intérêts financiers bruts versés | | (4) | (2) |
| Frais d'augmentation de capital | | (96) | (323) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 4 872 | 4 550 |
| Incidence des variations des cours de change | | (9) | 1 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | | (95) | 2 681 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 6 | 1 612 | 2 416 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 6 | 1 517 | 5 097 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | | (95) | 2 681 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants) | | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 | 1 518 | 5 097 |
| Concours bancaires courants | | (1) | (0) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants) | | 1 517 | 5 097 |

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

| Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) (montants en K€) | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés | - | - |
| Autres créances | (97) | (652) |
| Charges constatées d'avance | 84 | 68 |
| Dettes fournisseurs | (933) | (170) |
| Dettes sociales | 1 | (261) |
| Dettes fiscales | 66 | 107 |
| Autres dettes courantes | 1 | 20 |
| Total de la variation | (877) | (888) |

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers semestriels consolidés résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Activité et évènements significatifs

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2021.

Les états financiers consolidés semestriels résumés de Genkyotex SA ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 juillet 2021 et autorisés à la publication.

1.1 La Société et son activité

Créée en octobre 2001, la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA), société anonyme de droit français, a pour objet social en France et à l'étranger : recherche, étude, développement, fabrication et diffusion de médicaments et produits médicamenteux et sanitaires dans le domaine de la santé humaine et animale.

La société Genkyotex SA est cotée sur le marché Euronext à Paris et Bruxelles depuis le 8 avril 2014.

Adresse du siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 439 489 022 RCS de Thonon les Bains.

Calliditas Therapeutics AB (Société pharmaceutique de droit Suédois) est le principal actionnaire de la Société avec une détention, au 30 juin 2021, de 90,29%.

Genkyotex SA est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Genkyotex SA et Genkyotex Suisse SA est ci-après dénommé le « Groupe ».

1.2 Evènements significatifs du 1^{er} semestre 2021

Janvier 2021 :

- Genkyotex annonce des résultats de Phase 1 positifs démontrant un profil pharmacocinétique et de sécurité favorable du Setanaxib à hautes doses.

Mars 2021 :

- Genkyotex lance une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en France pour un montant brut d'environ 5,05 M€,

correspondant à 2.347.234 actions nouvelles au prix de 2,15 € par action avec une parité de 1 Action Nouvelle pour 5 actions existantes d'un montant de 5,05 M€.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des états financiers annuels. Ces notes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de Genkyotex SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Continuité d'exploitation

La Société est une société qui se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux traitements. La position déficitaire au cours des périodes présentées n'est pas inhabituelle pour une société de ce stade de développement.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levée de fonds successives en capital ou via des obligations convertibles.

La Société s'attend à ce que ses ressources actuelles soutiennent l'activité prévue jusqu'à la fin du mois de juillet 2021 en tenant compte des faits et hypothèses exposées ci-dessous.

La société Calliditas a exprimé son intention d'accorder un prêt au groupe Genkyotex via sa filiale Genkyotex Suisse SA pour lui permettre de poursuivre ses activités au-delà de juillet 2021.

Le 20 juillet 2021, la Société a reçu une lettre de soutien de Calliditas Therapeutics confirmant son intention de continuer à soutenir Genkyotex SA, afin de lui permettre de faire face à ses engagements à l'échéance et de poursuivre ses activités normales sans aucune réduction significative de ses opérations. Sur la base de cette lettre, le conseil d'administration a arrêté ces états financiers, sur une base de continuité d'activité.

Calliditas a également informé la Société que sa capacité à financer les développements futurs de Genkyotex pourrait être affectée négativement en cas de retard dans le lancement de l'offre de retrait envisagée par Calliditas sur les actions de la Société et de leur radiation des marchés réglementés d'Euronext Paris et d'Euronext Brussels qui en découlera. En effet, tant que Genkyotex restera une entreprise cotée, une

intégration efficace de ses activités de R&D et de développement clinique avec celles de Calliditas est rendue plus difficile et le financement de Genkyotex imposera la réalisation d'augmentations de capital, coûteuses et consommatrices en temps. L'absence d'obtention des financements nécessaires pourrait conduire la Société à interrompre ou à réduire ses activités de R&D et de développement clinique.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2021 :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, IFRS 7 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 ; publiés par l'IASB le 27 août 2020, dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2021. Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Selon IFRS 10, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à, des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Dans le cadre du rapprochement entre Genkyotex SA et Genkyotex Suisse SA intervenu le 28 février 2017, Genkyotex Suisse SA a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable au regard de la norme IFRS 10. Ainsi, les présents états financiers sont établis dans la continuité des comptes consolidés IFRS de Genkyotex Suisse SA.

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

| | 30/06/2021 | | 31/12/2020 | |
|---------------------|--|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Pourcentage d'intérêt | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Pourcentage de contrôle |
| GENKYOTEX SA | Société mère (du point de vue juridique) | | | |
| GENKYOTEX SUISSE SA | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros (EUR).

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

| TAUX DE CHANGE (pour 1 EUR) | 30/06/2021 | | 31/12/2020 | | 30/06/2020 | |
|--------------------------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| | Taux moyen | Taux de clôture | Taux moyen | Taux de clôture | Taux moyen | Taux de clôture |
| Franc suisse (CHF) | 1,0946 | 1,0980 | 1,0705 | 1,0802 | 1,0642 | 1,0651 |

2.3 Utilisation de jugements et estimations

Dans le cadre de l'élaboration des comptes semestriels consolidés 2021, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2020 à savoir :

- Evaluation des options de souscription d'actions et de bons de participations attribuées à des salariés, dirigeants et prestataires externes (cf. note 8) ;
- Régimes à prestations définies (cf. note 10) ;
- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs (cf. note 15) ;
- Valorisation du contrat de licence signé avec SILL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat (cf. note 3.1).

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Immobilisations incorporelles

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€) | Logiciels | Contrat SIII et extensions | Total |
|---|------------------|---------------------------------------|---------------|
| VALEUR BRUTE | | | |
| Etat de situation financière au 31 décembre 2020 | 16 | 10 697 | 10 713 |
| Acquisition | - | - | - |
| Cession | - | - | - |
| Transfert | - | - | - |
| Effets de change | (0) | - | (0) |
| Etat de situation financière au 30 juin 2021 | 16 | 10 697 | 10 713 |
| AMORTISSEMENT CUMULE | | | |
| Etat de situation financière au 31 décembre 2020 | 16 | 7 942 | 7 958 |
| Augmentation | - | 91 | 91 |
| Diminution | - | - | - |
| Effets de change | (0) | - | (0) |
| Etat de situation financière au 30 juin 2021 | 16 | 8 033 | 8 049 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE | | | |
| Au 31 décembre 2020 | - | 2 755 | 2 755 |
| Au 30 juin 2021 | - | 2 664 | 2 664 |

Dans le cadre du test de dépréciation, la Société a procédé à une mise à jour du modèle d'évaluation du contrat de licence signé avec SIII (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat au 30 juin 2021. Ce test de dépréciation a mis en évidence une perte de valeur de 5 859 milliers d'euros au 31 décembre 2020, qui a été comptabilisée en frais de recherche et développement. La perte s'explique principalement par le retard dans le développement attendu par SIII des produits utilisant la technologie Vaxiclase.

La sensibilité des hypothèses retenues dans le cadre du modèle de valorisation est la suivante :

- Une hausse de 1 point du taux d'actualisation n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Une baisse de 2,5 points des probabilités de succès des différentes phases n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Une dégradation du plan d'affaires de 20% n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Un décalage des phases de développement du projet d'un an n'engendrerait pas de perte de valeur.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'indice de dégradation des hypothèses de valorisation au 30 juin 2021.

3.2 Immobilisations corporelles

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€) | Matériel et outillages | Matériel de bureau, informatique mobilier | Constructions (droit d'utilisation) | Immobilisations en cours | Total | Dont droit d'utilisati on |
|---|------------------------------|--|---|-----------------------------|--------------|------------------------------------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | |
| Etat de situation financière au 31 décembre 2020 | 506 | 89 | 443 | - | 1 037 | 443 |
| Acquisition | 26 | 3 | 126 | 69 | 223 | 126 |
| Cession | - | (5) | - | - | (5) | - |
| Transfert | - | - | - | - | - | - |
| Effets de change | (6) | (1) | (5) | (0) | (13) | (5) |
| Etat de situation financière au 30 juin 2021 | 525 | 86 | 563 | 68 | 1 243 | 563 |
| AMORTISSEMENT CUMULE | | | | | | |
| Etat de situation financière au 31 décembre 2020 | 499 | 87 | 270 | - | 856 | 270 |
| Augmentation | 5 | 1 | 68 | - | 74 | 68 |
| Diminution | - | (5) | - | - | (5) | - |
| Effets de change | (6) | (1) | (4) | - | (11) | (4) |
| Etat de situation financière au 30 juin 2021 | 499 | 81 | 334 | - | 914 | 334 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 6 | 2 | 173 | - | 181 | 173 |
| Au 30 juin 2021 | 27 | 5 | 229 | 68 | 329 | 229 |

Note 4 : Actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- de prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « actifs financiers non courants ».

| ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montants en K€) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Contrat de liquidité | 13 | 13 |
| Cautions | 15 | 15 |
| Total actifs financiers non courants | 28 | 28 |

Note 5 : Autres créances

| AUTRES CREANCES (Montants en K€) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Crédit impôt recherche (1) | 741 | 586 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 421 | 502 |
| Créances sociales | 97 | 40 |
| Avoir à recevoir, avances et acomptes versés (2) | - | 201 |
| Autres | 6 | 37 |
| Total autres créances | 1 266 | 1 366 |
| Charges constatées d'avance (3) | 265 | 181 |

(1) Crédit impôt recherche ("CIR")

- CIR estimé au 30 juin 2021 : 156 K€
- CIR 2020 : 586 K€, dont le remboursement devrait intervenir sur le second semestre 2021.

(2) Les avoirs à recevoir, avances et acomptes versés concernaient essentiellement les acomptes versés à la société PATHEON, société en charge de la synthèse du setanaxib (composé GKT 173831).

(3) Les charges constatées d'avance sont liées à l'activité courante du Groupe et concernent essentiellement des frais de recherches.

Note 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés dans l'état de situation financière incluent les disponibilités bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transactions, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

| TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes bancaires | 1 518 | 1 613 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 518 | 1 613 |

Note 7 : Capital

| CAPITAL SOCIAL | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital social (en K€) | 14 083 | 11 736 |
| Nombre d'actions | 14 083 408 | 11 736 174 |
| dont actions ordinaires | 14 083 408 | 11 736 174 |
| Valeur nominale (en euros) | 1,00 € | 1,00 € |

Ce nombre d'actions ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA ») et options octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non du Groupe et non encore exercés.

Sur le premier semestre 2021, la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à l'issue de laquelle 2 347 234 actions nouvelles ont été créées, soit une augmentation de capital de 2 347 K€, augmentée d'une prime d'émission de 2 699 K€.

Au 30 juin 2021, le capital social de Genkyotex SA s'élève ainsi à 14 083 K€ et est divisé en 14 083 408 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,00 €.

Management du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière solide afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris et Bruxelles, la Société a signé le 18 avril 2014 un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 200 K€ à Oddo Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat a été transféré chez Kepler Cheuvreux en date du 7 mai 2018.

Au 30 juin 2021, au titre de ce contrat, 9 243 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 13 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende pour les exercices présentés.

Note 8 : Paiements fondés en actions

8.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

La Société a accordé à certains mandataires sociaux et à des membres de son comité scientifique des BSA assortis d'une période d'acquisition des droits par tiers sur 3 ans.

Suite à la clôture de l'acquisition par Calliditas Therapeutics d'une participation majoritaire de 62,7% dans Genkyotex SA en novembre 2020, les BSA_{02/2010}, BSA_{12/2013} et BSA_{09/2014} ont été abandonnées par les salariés.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, il n'y a plus de BSA en circulation ou en cours d'acquisition.

8.2 Options de souscription d'actions

La Société a accordé à ses salariés des options de souscriptions. Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis au cours du 1^{er} semestre 2021 ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

| Type | Date d'attribution | Caractéristiques des plans | | | Hypothèses retenues | | |
|----------------------|--------------------|------------------------------------|------------------|----------------------------|---------------------|------------------|---|
| | | Nombre total de bons attribués (1) | Durée d'exercice | Prix d'exercice ajusté (2) | Volatilité | Taux sans risque | Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes) |
| Stock option 01/2018 | 09/01/2018 | 1 159 934 | 10 ans | 16,70 € | 60,68% | 0,00% | 1 096 |
| Stock option 10/2018 | 11/10/2018 | 20 000 | 10 ans | 14,90 € | 56,86% | 0,11% | 13 |
| Stock option 03/2019 | 21/03/2019 | 1 336 380 | 10 ans | 9,10 € | 56,80% | -0,27% | 604 |
| Stock option 06/2020 | 04/06/2020 | 187 612 | 10 ans | 2,30 € | 59,33% | -0,49% | 241 |

(1) Suite au regroupement d'actions de début 2019, la parité est de dix stock-options émis avant le 29 mars 2019 pour une action nouvelle.

(2) Le prix d'exercice a été ajusté pour tenir compte de l'effet du regroupement d'actions.

L'acquisition des droits se fait par quart tous les ans sur une période de 4 ans. Dans le cas de la survenance de certains événements tels que (i) un changement de contrôle de la société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, (ii) la cession de ses principaux actifs ou (iii) une introduction en bourse sur un nouveau marché, l'acquisition de l'ensemble des Options cessera immédiatement, à compter du jour de la réalisation desdits événements, d'être subordonné à la condition que le Bénéficiaire soit salarié et/ou mandataire social d'une société du Groupe.

Evolution des options en circulation

| Type | Date d'attribution | Nombre de bons en circulation | | | | 30/06/2021 | Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (3) |
|----------------------|--------------------|-------------------------------|------|---------|--------|---------------|--|
| | | 31/12/2020 | Emis | Exercés | Caducs | | |
| Stock option 01/2018 | 09/01/2018 | 33 293 | - | - | - | 33 293 | 3 457 |
| Stock option 10/2018 | 11/10/2018 | - | - | - | - | - | - |
| Stock option 03/2019 | 21/03/2019 | 5 750 | - | - | - | 5 770 | 597 |
| Stock option 06/2020 | 04/06/2020 | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | | 39 046 | - | - | - | 39 043 | 4 054 |

(3) Suite à l'augmentation de capital de début 2020 et du début 2021 avec maintien du DPS (cf. note 2.1 et 7), le nombre maximum d'actions pouvant être souscrites a été ajusté afin de tenir compte de l'effet dilutif du maintien de DPS

Les bénéficiaires ont renoncé au bénéfice de leurs options sous réserve de la réalisation d'un retrait obligatoire de la Société à un prix inférieur au prix d'exercice de leurs options (16,03€ au titre du plan du 8 janvier 2018 et 8,73 euros au titre du plan du 21 mars 2019).

8.3 Détail de la charge comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées

| Type | 1er semestre 2021 | | | | 1er semestre 2020 | | | |
|-------------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Coût probabilisé du plan à date | Charge cumulée à l'ouverture | Charge de la période | Charge cumulée à date | Coût probabilisé du plan à date | Charge cumulée à l'ouverture | Charge de la période | Charge cumulée à date |
| Stock option 01/2018 | 1 041 | 1 041 | - | 1 041 | 1 041 | 761 | 77 | 838 |
| Stock option 10/2018 | 13 | 13 | - | 13 | 13 | 7 | 2 | 9 |
| Stock option 03/2019 | 577 | 577 | - | 577 | 577 | 228 | 90 | 317 |
| Stock option 06/2020 | 241 | 241 | - | 241 | 241 | - | 8 | 8 |
| TOTAL | 1 872 | 1 872 | - | 1 872 | 1 872 | 996 | 177 | 1 172 |

Note 9 : Emprunts et dettes financières

| DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|
| Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16) | 95 | 53 |
| Dettes financières non courantes | 95 | 53 |
| Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16) | 136 | 121 |
| Emprunt obligataire | - | - |
| Dérivé passif | - | - |
| Concours bancaires courants | 1 | 0 |
| Dettes financières courantes | 136 | 122 |
| Total dettes financières | 232 | 175 |

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

| RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€) | Valeur de remboursement 30/06/2021 | Coût amorti | Juste valeur | Valeur au bilan | |
|---|--|-------------|--------------|-----------------|------------|
| | | | | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
| Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16) | 231 | - | - | 231 | 174 |
| Emprunt obligataire | - | - | - | - | - |
| Dérivé passif | - | - | - | - | - |
| Concours bancaires courants | 1 | - | - | 1 | 0 |
| Total dettes financières | 232 | - | - | 232 | 175 |

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

| DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€) | 30/06/2021 | | | |
|---|--------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| | Montant brut | Part à moins d'un an | De 1 à 5 ans | Supérieur à 5 ans |
| Passif de location (IFRS 16) | 231 | 136 | 95 | - |
| Emprunt obligataire | - | - | - | - |
| Dérivé passif | - | - | - | - |
| Concours bancaires courants | 1 | 1 | - | - |
| Total dettes financières | 232 | 136 | 95 | - |
| <i>Dettes financières courantes</i> | <i>136</i> | | | |
| <i>Dettes financières non courantes</i> | <i>95</i> | | | |

9.1 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32. Leur juste valeur est déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

Obligations convertibles en actions (« OCA YORKVILLE 2019 ») émises au profit de YA II PN Ltd (« YORKVILLE ») le 19 août 2019

Les principales caractéristiques des OCA YORKVILLE 2019 émises le 19 août 2019 sont :

- La valeur nominale unitaire des OCA est égale à dix-mille euros (10 000 €). Chaque OCA sera émise à un prix de souscription par OCA égal à 100 % de sa valeur nominale unitaire, soit pour un montant nominal total d'un million six-cent-mille euros (1 600 000 €).
- Les OCA (i) sont librement cessibles ou transférables par l'Investisseur à l'un quelconque de ses affiliés et (ii) ne peuvent être cédées ni transférées à aucun autre tiers sans l'accord écrit préalable de la Société.

- Les OCA ne seront ni cotées ni admises aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext Paris ou Euronext Brussels, ni sur aucun autre marché financier. Chaque OCA arrive à échéance douze (12) mois à compter de son émission (l'«Échéance»). En cas de non-conversion d'une OCA avant l'Échéance, la Société s'oblige à en rembourser l'encours en numéraire.
- Les OCA ne portent pas d'intérêt. Toutefois, en cas de survenance d'un Cas de défaut (2), chaque OCA en circulation porte un intérêt au taux de 15 % par an, à compter de la date du Cas de défaut et jusqu'à (i) la date à laquelle le Cas de défaut est résolu, ou (ii) la date à laquelle l'OCA a été intégralement convertie et/ou remboursée, si le Cas de défaut n'a pas encore été résolu.
- Le nombre d'actions nouvelles émises par la Société au profit de chaque porteur d'OCA lors de la conversion d'une ou plusieurs OCA correspond au montant de la conversion divisé par le Prix de Conversion applicable. Le « Prix de Conversion » est égal à 92% de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action sur Euronext (tel que rapporté par Bloomberg) (les " Cours Moyens") sur les cinq (5) séances de bourse consécutives expirant la séance de bourse précédant immédiatement la date de conversion.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. La Société a encouru 103 K€ de frais directement imputables à l'émission de la dette.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur selon un modèle Monte-Carlo, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

A la date d'émission, la valeur du dérivé passif s'élève à 128 K€ soit 8 % du montant nominal total de 1 600 K€.

Au 30 juin 2021, il n'y a plus d'OCA en circulation. Seules les 666 312 BSA émis dans le cadre du contrat relatif aux OCABSA 2018 sont toujours en circulation. Ces BSA donnent le droit de souscrire à un total de 69 222 actions nouvelles.

9.2 Dette liée aux obligations locatives

| EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES – PASSIF DE LOCATION (Montants en K€) | Dettes financières (passif de location) |
|---|--|
| Au 31 décembre 2020 | 174 |
| (+) Contrats de location conclus sur la période | 126 |
| (-) Diminution de la dette financière relative au droit d'utilisation (IFRS 16) | (67) |
| (-) Paiement d'avance | - |
| Change | (2) |
| Au 30 juin 2021 | 231 |

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

| VENTILATION DES DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€) | Dettes financières (passif de location) |
|--|--|
| Au 30 juin 2021 | 231 |
| Part à moins d'un an | 136 |
| Part d'un an à 5 ans | 95 |
| Part à plus de 5 ans | - |

Note 10 : Engagements envers le personnel

| ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Employés suisse | 516 | 809 |
| Employés français | 29 | 17 |
| Engagements envers le personnel | 545 | 827 |

10.1 Employés suisses

L'engagement relatif aux prestations définies au titre du 2^{ème} pilier du régime de retraite suisse est évalué sur la base des hypothèses suivantes :

| HYPOTHESES ACTUARIELLES | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--|--|---------------------|
| Age au départ à la retraite | Départ volontaire à la retraite 64 ans pour les femmes / 65 ans pour les hommes | |
| Taux d'actualisation | 0,40 % | 0,15% |
| Table de mortalité | LPP 2020 generation | LPP 2020 generation |
| Taux de revalorisation des salaires | 1,00% | 1,00% |
| Taux d'augmentation des pensions de retraite | 0,50% | 0,50% |
| Taux de rémunération des comptes d'épargne | 1,00% | 1,00 % |
| Taux de rotation | 10,00% | 10,00% |

Les évolutions au titre de l'engagement de retraite et la juste valeur des actifs du régime de retraite s'établissent comme suit :

| Montants en K€ | Obligation au titre du régime à prestations définies | Juste valeur des actifs du régime | Engagement envers le personnel |
|---|---|--|---|
| 31 décembre 2020 | 1 912 | (1 103) | 809 |
| Coût des services rendus | 111 | - | 111 |
| Charge d'intérêts | 2 | (1) | 1 |
| Réduction | (486) | 325 | (161) |
| Cotisations des employés | - | (35) | (35) |
| Sous total inclus dans le compte de résultat | (374) | 288 | (85) |

| | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Montants payés / reçus | (23) | 23 | - |
| Rendement des actifs (hors charges d'intérêts) | - | (4) | (4) |
| Ecart actuariels liés aux changements dans les hypothèses démographiques | - | - | - |
| Ecart actuariels liés aux changements dans les hypothèses financières | (79) | - | (79) |
| Autres (gains) / pertes actuarielles | (77) | - | (77) |
| Effet d'expérience | - | - | - |
| Sous total inclus dans les autres éléments du résultat global | (157) | (4) | (161) |
| Cotisations de l'employeur | - | (35) | (35) |
| Effet de change | (29) | 17 | (12) |
| 30 juin 2021 | 1 330 | (814) | 516 |

L'engagement envers le personnel Suisse au 30 juin 2021 a diminué par rapport au 31 décembre 2020, principalement du fait du départ d'un salarié.

10.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

| HYPOTHESES ACTUARIELLES | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--|--|--|
| Age au départ à la retraite | Départ volontaire à la retraite entre 65 et 67 ans | |
| Convention collective | Industrie pharmaceutique | |
| Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA) | 0,86 % | 0,34% |
| Table de mortalité | INSEE 2019 | INSEE 2019 |
| Taux de revalorisation des salaires | 3,00% | 2,00% |
| Taux de rotation | 20 ans à 30 ans de 5.80% à 2.77% 31 ans à 40 ans de 2.76% à 2.04% 41 ans à 50 ans de 1.90% à 0.10% 51 ans à 60 ans de 0.10% à 0.05% 61 ans à 64 ans 0.05% Au-delà de 65 ans nul | 20 ans à 30 ans de 5.80% à 2.77% 31 ans à 40 ans de 2.76% à 2.04% 41 ans à 50 ans de 1.90% à 0.10% 51 ans à 60 ans de 0.10% à 0.05% 61 ans à 64 ans 0.05% Au-delà de 65 ans nul |
| Taux de charges sociales | | |
| Cadres | 44% | 45% |
| Non cadres | 43% | 44% |

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

| Montants en K€ | Engagement de retraite |
|----------------------------|------------------------|
| Au 31 décembre 2020 | 17 |
| Coût des services rendus | 1 |
| Charge d'intérêts | 0 |
| Gains et pertes actuariels | 11 |
| Au 30 juin 2021 | 29 |

Note 11 : Provisions

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

| PROVISIONS (montants en K€) | 30/06/2021 | | | | Fin de période |
|--|---------------------|---------------------------|-----------|----------|-------------------|
| | Début de période | Variation de périmètre | Dotations | Reprise | |
| Provisions pour incertitudes fiscales | 141 | - | - | - | 141 |
| Provisions | 141 | - | - | - | 141 |

En 2020, la Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en France portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Sur la base des conclusions de cet audit, la Société a comptabilisé une provision pour incertitudes fiscales à hauteur de 141 K€ au 31 décembre 2020. Cette provision a été maintenue au 30 juin 2021.

Note 12 : Dettes sociales, fiscales et autres dettes courantes

| AUTRES DETTES COURANTES (montants en K€) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|
| Bonus (y compris charges sociales) | 115 | - |
| Personnel et comptes rattachés | 232 | 169 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 15 | 196 |
| Autres taxes et assimilés | 210 | 276 |
| Autres dettes courantes | 0 | 1 |
| Autres dettes courantes | 573 | 642 |

Note 13 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des périodes présentés :

| RUBRIQUES - ETAT DE SITUATION FINANCIERE (montants en K€) | 31/12/2020 | | Valeur - état de situation financière selon IFRS 9 | | | Catégorie d'instruments financiers |
|---|---------------------------------------|--------------|--|---|--------------|--|
| | Valeur - état de situation financière | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Juste valeur par autres éléments du résultat global | Coût amorti | |
| Actifs financiers non courants | 28 | 28 | - | - | 28 | Niveau 1 |
| Autres actifs courants | 1 366 | 1 366 | - | - | 1 366 | Niveau 1 |
| Charges constatées d'avance | 193 | 193 | - | - | 193 | Niveau 1 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 613 | 1 613 | 1 613 | - | - | Niveau 1 |
| Total actifs | 3 200 | 3 200 | 1 613 | - | 1 588 | |
| Dettes financières non courantes | 53 | 53 | - | - | 53 | Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives) |
| Dettes financières courantes | 122 | 122 | 0 | - | 121 | Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives) / Niveau 3 (emprunts obligataires) |
| Dettes fournisseurs | 1 683 | 1 683 | - | - | 1 683 | Niveau 1 |
| Dettes sociales et fiscales | 641 | 641 | - | - | 641 | Niveau 1 |
| Autres dettes courantes | 1 | 1 | - | - | 1 | Niveau 1 |
| Total passifs | 2 499 | 2 499 | 0 | - | 2 499 | |

| RUBRIQUES - ETAT DE SITUATION FINANCIERE (montants en K€) | 30/06/2021 | | Valeur - état de situation financière selon IFRS 9 | | | Catégorie d'instruments financiers |
|--|---------------------------------------|--------------|--|---|--------------|---|
| | Valeur - état de situation financière | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Juste valeur par autres éléments du résultat global | Coût amorti | |
| Actifs financiers non courants | 28 | 28 | - | - | 28 | Niveau 1 |
| Autres actifs courants | 1 266 | 1 266 | - | - | 1 266 | Niveau 1 |
| Charges constatées d'avance | 265 | 265 | - | - | 265 | Niveau 1 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 518 | 1 518 | 1 518 | - | - | Niveau 1 |
| Total actifs | 3 077 | 3 077 | 1 518 | - | 1 560 | |
| Dettes financières non courantes | 95 | 95 | - | - | 95 | Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives) |
| Dettes financières courantes | 136 | 136 | 1 | - | 136 | Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives) |
| Dettes fournisseurs | 2 616 | 2 616 | - | - | 2 616 | Niveau 1 |
| Dettes sociales et fiscales | 573 | 573 | - | - | 573 | Niveau 1 |
| Autres dettes courantes | 0 | 0 | - | - | 0 | Niveau 1 |
| Total passifs | 3 420 | 3 420 | 1 | - | 3 420 | |

| IMPACTS - COMPTE DE RESULTAT (montants en K€) | 30/06/2021 | | 30/06/2020 | |
|---|------------|---------------------------|------------|---------------------------|
| | Intérêts | Variation de juste valeur | Intérêts | Variation de juste valeur |
| Passifs | | | | |
| Dettes financières au coût amorti (avances remboursables) | - | - | - | - |
| Dettes financières au coût amorti (droit d'utilisation) | 4 | - | 2 | - |
| Emprunt obligataire au coût amorti | - | - | - | 75 |
| Dérivé passif à la juste valeur par résultat | - | - | - | (64) |
| Emprunt obligataire à la juste valeur par résultat | - | - | - | - |

Note 14 : Revenus

Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette norme a refondu le modèle de comptabilisation des revenus dont le principe fondamental repose sur le transfert du contrôle des biens et services au client.

La norme définit une démarche générale de comptabilisation des revenus en cinq étapes :

- Etape 1 : Identification du contrat ;
- Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Les « obligations de performance » servent d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu ;
- Etape 3 : Evaluation du prix du contrat ;
- Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance » ;
- Etape 5 : Comptabilisation du revenu lorsque l'« obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

La norme précise le traitement des licences et en distingue deux types :

- celles qui constituent un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle va évoluer sur toute la durée de la licence du fait des actions futures du concédant. Ces licences sont appelées « licences dynamiques » ou « droits d'accès » et le revenu qui y est associé est reconnu de façon étalée sur la durée de la licence ; et
- celles qui constituent un droit d'utiliser la propriété intellectuelle « figée », telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée. Ces licences sont appelées « licences statiques » ou « droits d'utilisation » et le revenu qui y est associé est reconnu à une date donnée au moment du transfert de contrôle de la licence et sauf exception - cas des royalties quel que soit le type de licence.

Les contreparties variables sont reconnues lorsqu'elles sont hautement probables.

La norme IFRS 15 prévoit également que les revenus liés aux licences de propriété intellectuelle rémunérées par des royalties sont comptabilisés à la date la plus tardive des deux événements suivants :

- la vente ou l'utilisation de la licence par le client (qui sous-tend le calcul des royalties) a eu lieu ;
- l'« obligation de performance » à laquelle les royalties ont été allouées est satisfaite.

Le Groupe a procédé à une revue du contrat de licence avec le Serum Institute of India (SII) pour la plateforme Vaxiclase conformément à la norme IFRS 15. Le Groupe estime que la licence prévue au contrat constitue un droit d'utilisation (licence statique).

Le contrat prévoit quatre rémunérations variables :

- Des milestones de développement basés sur les phases d'avancement des travaux réalisés par le client ;
- Des milestones commerciaux basés sur des paliers d'atteinte de chiffre d'affaires cumulé réalisé par le client ;
- Des milestones en cas d'octroi de sous-licence par le client ;
- Des royalties.

Les milestones de développement prévus au contrat seront reconnus lorsqu'ils deviennent hautement probables. Compte tenu de l'incertitude sur les différentes phases d'avancement du projet, le revenu lié à ces paiements d'étapes est comptabilisé à la date d'atteinte de ces phases de développement par le client.

Les deux autres milestones sont liés à des ventes et ont été considérés comme assimilables à des royalties. Ils seront donc comptabilisés en revenu lorsque la vente est réalisée.

Au 30 juin 2021, un autre revenu de 7 K€ a été comptabilisé dans le cadre du contrat de licence avec SILL. Il s'agit majoritairement de la refacturation d'honoraires de frais de maintien de brevets.

Note 15 : Ventilation des charges et produits par fonction

15.1 Recherche et développement

| RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (montants en K€) | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Matières premières et consommables | (112) | (14) |
| Etudes et recherches | (2 582) | (941) |
| Charges de personnel | (599) | (851) |
| Charge liée aux engagements de retraite | 57 | 208 |
| Licences et frais de propriété intellectuelle | (175) | (253) |
| Amortissement et dépréciation | (95) | (288) |
| Paiements fondés sur des actions | - | (80) |
| Autres | (22) | (20) |
| Etudes et recherches auprès de Calliditas | (1 416) | - |
| Amortissement des droits d'utilisation | (44) | (47) |
| Frais de recherche et développement | (4 987) | (2 285) |
| Crédit d'impôt recherche | 156 | 268 |
| Subventions | - | - |
| Subventions | 156 | 268 |
| Frais de recherche et développement, net | (4 832) | (2 018) |

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 4 987 K€ au 30 juin 2021 contre 2 285 K€ au 30 juin 2020 soit une variation de +2 702 K€. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des frais d'études et de recherche en lien avec les essais avec le setanaxib, dont une partie refacturée par Calliditas (cf. 20.2 du présent rapport).

15.2 Frais généraux et administratifs

| FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (montants en K€) | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Frais de déplacement et missions | (5) | (42) |
| Honoraires | (510) | (416) |
| Assurances | (25) | (27) |
| Dépenses de marketing et vente | (50) | (108) |
| Impôts et taxes | (12) | (11) |
| Charges de personnel | (291) | (295) |
| Charge liée aux engagements de retraite | 62 | 219 |
| Jetons de présence | - | (26) |
| Amortissement | (2) | (1) |
| Paiements fondés sur des actions | - | (97) |
| Autres | (75) | (44) |
| Amortissement des droits d'utilisation | (24) | (21) |
| Frais généraux et administratifs | (931) | (868) |

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 931 K€ au 30 juin 2021 contre 868 K€ au 30 juin 2020 soit une hausse de 63 K€. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une baisse du paiement fondé sur des actions de 97 K€ en lien avec l'accélération de la charge sur 2020 (du fait de l'acquisition par Calliditas d'une participation majoritaire dans la Société) et l'absence de charge en 2021 ;
- Un produit lié aux engagements de retraite mais moins important qu'au 30 juin 2020, du fait du départ de salariés sur le 1^{er} semestre 2021.

Note 16 : Résultat financier, net

| RESULTAT FINANCIER, NET (Montants en K€) | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Coûts des emprunts obligataires | - | (75) |
| Dérivé passif (juste valeur) | - | 64 |
| Autres charges financières | (12) | (2) |
| Autres produits financiers | - | - |
| Gains et pertes de change | (27) | 188 |
| Résultat financier, net | (39) | 175 |

Note 17 : Impôt sur le résultat

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2020, le Groupe n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé au 30 juin 2021.

Note 18 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, obligations convertibles) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2021 comme au 30 juin 2020, la Société ne dispose plus d'obligations convertibles pouvant avoir un effet dilutif. Les autres instruments donnant droit au capital de façon différée ne sont pas dans la monnaie au 30 juin 2021 (cf. note 8).

| RESULTAT PAR ACTION | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|--------------------|--------------------|
| | Actions ordinaires | Actions ordinaires |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour les exercices présentés | 13 020 020 | 10 963 692 |
| Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€) | (5 794) | (2 675) |
| Résultat de base par action (€ / action) | (0,45) | (0,24) |
| Résultat dilué par action (€ / action) | (0,45) | (0,24) |

Note 19 : Informations sectorielles

Principes comptables

Le Groupe n'opère que sur un seul segment d'activité : la recherche et le développement de produits pharmaceutiques.

Les actifs, les pertes opérationnelles ainsi que les frais de recherche et développement sont localisés en France et en Suisse.

Note 20 : Parties liées

20.1 Rémunérations dues aux mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants s'analysent de la façon suivante :

| REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Montants en K€) | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Rémunérations fixes dues | 115 | 118 |
| Rémunérations variables dues | 73 | 75 |
| Avantages en nature | 6 | 7 |
| Cotisations de l'employeur au régime de retraite | 11 | 11 |
| Paievements fondés sur des actions | - | 87 |
| Rémunérations des mandataires sociaux | - | 26 |
| TOTAL | 205 | 324 |

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants, à l'exception du régime obligatoire à prestations définies applicable aux employés suisses dans le cadre du 2^e pilier du système suisse de sécurité sociale.

Les composantes variables de la rémunération sont attribuées sur la base de critères de performance.

Les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des paiements fondés sur des actions sont expliquées à la note 8.

20.2 Transactions réalisées avec Calliditas Therapeutics AB

Début mars 2021, la société a bénéficié d'un emprunt à hauteur de 1,6 M€, qui a été remboursé à l'issue de l'augmentation de capital de fin mars 2021. Des intérêts ont été payés à hauteur de 8 K€.

Par ailleurs, la société Calliditas Therapeutics AB a signé une lettre d'intention auprès de la société Pharm Research Associates (UK) Ltd (« PRA »), en date du 15 février 2021, pour que celle-ci réalise des essais cliniques avec le Setanaxib dans l'étude IIb/III, pour le compte de la société Genkyotex Suisse.

La société PRA, la société Calliditas et la société Genkyotex ont signé un contrat tripartite (« Master agreement »), en date du 11 juin 2021, dans lequel il est mentionné que les essais cliniques seront conduits par PRA selon un protocole défini par Genkyotex, dans les mêmes dispositions que la lettre d'intention mentionnée ci-dessus.

Au titre de ce contrat, sur le premier semestre 2021, les coûts facturés par PRA à Calliditas pour 1 333 K€, ont été refacturés par cette dernière pour le même montant à Genkyotex.

Par ailleurs, la société Calliditas a facturé à Genkyotex des dépenses de personnels-chercheurs affectées à cet essai clinique, pour un montant de 78 K€ au cours du premier semestre 2021.

Note 21 : Engagements hors bilan

21.1 Caution

Une caution bancaire a été fournie au profit du propriétaire des locaux de Plan-Les-Ouates pour 22 K€ (24 KCHF).

21.2 Obligation au titre de contrats

21.2.1 Contrat de licence avec l'Institut Pasteur

La société Genkyotex SA a conclu un contrat de licence avec l'Institut Pasteur applicable à compter du 1er janvier 2018 et se substituant au contrat initialement conclu le 22 février 2006.

Le nouveau contrat prévoit notamment :

- Des redevances sur les recettes nettes réalisées par la Société différenciés pour une utilisation humaine ou une utilisation vétérinaire (absence de revenu réalisé par la Société dans le cadre de ce contrat).
- Une participation aux frais d'entretien des brevets : l'Institut Pasteur a la charge d'obtenir la délivrance et de maintenir en vigueur les brevets. Cependant, la Société remboursera à l'Institut Pasteur 100% des frais directs externes engagés par l'Institut Pasteur pour le maintien et l'extension des brevets.
- Une redevance en cas de sous-licences (absence de contrat de ce type signé par la Société à ce jour).

21.2.2 Accord de licence avec le Serum Institute of India (SIIL)

Suite à la signature d'une extension de l'accord de licence pour la plateforme Vaxiclase avec le Serum Institute of India (SIIL) en juin 2018, le contrat prévoit :

- Un paiement initial de 750 K€ (comptabilisé au cours du 1^{er} semestre 2018) ;
- Des paiements d'étape au titre des marchés émergents pouvant atteindre 59 MUSD ;
- Des paiements d'étape au titre des pays industrialisés pouvant atteindre 100 M€.

La Société est également éligible aux paiements de redevances sur les ventes « sur la base d'un pourcentage à un chiffre ».

Note 22 : Evènements post-clôture

Juillet 2021 :

- Genkyotex a pris acte du communiqué de presse publié le 28 juillet 2021 par son actionnaire majoritaire, Calliditas Therapeutics AB annonçant le dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (OPR-RO) (l'« Offre ») sur les actions Genkyotex à un prix de 2,85 euros par action assorti de droits à complément de prix éventuels. Ces droits à complément de prix éventuels remis dans le cadre de l'Offre seront les mêmes que ceux remis dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 16 décembre 2020.

- En vue et dans le cadre du projet d'Offre, conformément à l'article 261-1-III du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a constitué en son sein le 30 juin 2021 un comité ad hoc dont la mission est de proposer au Conseil d'administration la désignation d'un expert indépendant dans le cadre du Projet d'Offre, d'assurer le suivi des travaux de ce dernier et de préparer un projet d'avis motivé à l'attention du conseil d'administration de la Société sur l'Offre et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Ce comité est composé des membres suivants :
 - - Monsieur Guy Eiferman, administrateur indépendant au sens du code Middlednext, présidente du comité ad hoc
 - - Madame Laura Laughlin, administratrice indépendante au sens du code Middlednext
 - - Monsieur Elmar Schnee, administrateur, Président du Conseil d'administration.

- En vue et dans le cadre du projet d'Offre, le Conseil d'administration de la Société a, compte tenu de l'existence en son sein de conflits d'intérêts liés au projet d'Offre, désigné le 2 juillet 2021, à l'unanimité de ses membres, le cabinet FINEXSI comme expert indépendant.

Le cabinet FINEXSI sera chargé de l'établissement du rapport sur les conditions financières de l'Offre conformément aux dispositions des articles 261-1-I 1° et 4° et 261 II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et à l'instruction AMF DOC-2006-08, telle que modifiée le 10 février 2020.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société figureront dans le projet de note en réponse établi par cette dernière, qui sera soumis à l'examen de l'AMF en vue de l'obtention d'une déclaration de conformité conformément à la réglementation applicable.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Sygnatures S.A.S

8 chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Genkyotex S.A.

Siège social : 218, avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole
74166 Saint-Julien-en-Genevois
Capital social : € 14.083.408

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Genkyotex S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 28 juillet 2021. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » du paragraphe 2.1 des comptes consolidés semestriels résumés.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Lyon, le 29 juillet 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat

Associé

Toulouse, le 29 juillet 2021

Sygnatures S.A.S.

Arnaud Brochard

Associé